

Vous me répondez : « Mais on n'en finirait plus s'il fallait dire des prières à chaque *Lettre de faire part*. » — On n'en finirait plus ? la longueur d'un *De profundis* vous effraie ? Qu'à cela ne tienne ! Donnez moins, mais donnez de bon cœur ! Serait-il trop long, par exemple, de dire en réponse à la *Lettre de faire part* : *Pie Jesu Domine, dona eis requiem sempiternam* : « Doux Seigneur Jésus, donnez-lui le repos éternel ! Ou bien : *Mon Jésus, miséricorde !* » (300-j. d'indulgences.)

Et combien cela serait agréable à Celui qui a dit : « Je me souviendrai d'un verre d'eau donné en mon nom ! Et combien cela serait salulaire à cette âme qui est torturée dans le feu du Purgatoire : *Crucior in hac flamma !* Et combien d'actes de charité vous auriez accumulés à la fin de votre vie ! Et combien de trésors vous auriez entassés dans le ciel ! Et combien d'amis vous vous seriez ménagés au paradis, qui, un jour, viendraient vous en ouvrir la porte !

Oh ! dites à chaque lettre de faire part qui arrive, dites à chaque cercueil que vous voyez passer de près ou de loin : *Mon Jésus, miséricorde !* Jetez au vent ce mot, il ne se perdra pas ; le Sauveur Jésus l'entendra, et, là-haut, il vous inscrira parmi les bienheureux. *Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde !*

Le collège de Sainte-Marie de Monnoir (1)

— o —

Lettre de NN. SS. de Montréal et de Saint-Hyacinthe, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses promulguant les dernières ordonnances du Saint-Siège relativement à l'affaire du collège de Sainte-Marie de Monnoir.

Nos très chers frères,

Chargés, comme Ordinaires des diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe, de faire connaître à tous les fidèles, les dernières et graves ordonnances du Saint-Siège à l'égard

(1) Nous croyons devoir publier, à titre historique, les deux documents dont il s'agit. R.É.D.